

TABLEAU 37
(en millions de dollars)

PAIEMENTS AU TITRE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, PAR PROVINCE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1959 (provisoire)	1958	
Terre-Neuve.....	11.0	9.5	1.5
Nouvelle-Écosse.....	26.8	23.0	3.8
Île du Prince-Édouard.....	4.8	4.1	0.7
Nouveau-Brunswick.....	19.6	16.8	2.8
Québec.....	117.1	99.5	17.6
Ontario.....	203.7	172.8	30.9
Manitoba.....	34.1	28.6	5.5
Saskatchewan.....	35.1	29.4	5.7
Alberta.....	36.6	30.5	6.1
Colombie-Britannique.....	70.8	59.4	11.4
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.....	0.4	0.3	0.1
	560.0	473.9	86.1

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux

Cette rubrique a été établie pour inscrire les soldes non déboursés des crédits afférents à des comptes spéciaux pour lesquels des deniers ont été votés par le Parlement et sur lesquels des déboursés peuvent être faits à des fins autorisées au cours de périodes postérieures à celle où l'on a voté ces crédits.

TABLEAU 38
(en millions de dollars)

SOLDES NON VERSÉS DE CRÉDITS AFFECTÉS À DES COMPTES SPÉCIAUX	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1959 (provisoire)	1958	
Compte du matériel de la défense nationale (article 3, loi de 1950 sur les crédits de la défense).....		211.8	—211.8
Caisse du Plan de Colombo.....	55.4	60.4	—5.0
Fonds de la capitale nationale.....	0.4	0.5	—0.1
Caisse des passages à niveau.....	22.0	12.6	9.4
Divers.....	0.1	0.1	
	77.9	285.4	207.5

Le compte du matériel de la défense nationale a été créé sous le régime de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de la défense et maintenu grâce à des crédits subséquents adoptés par le Parlement. Aux termes de la loi, la valeur du matériel et des approvisionnements de défense acquis avant le 31 mars 1950 et passés aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, peut être portée au crédit du compte et les montants ainsi crédités peuvent être affectés, au cours d'années subséquentes, à l'achat de matériel et d'approvisionnement pour les armées de terre, de mer et de l'air du Canada. Ce compte, qui atteignait 212 millions de dollars au début de l'année, a été liquidé au cours de l'année 1958-1959, comme il avait été annoncé par le ministre des Finances lors de son exposé budgétaire du 17 juin 1958.

La diminution de 5 millions de dollars au chapitre de la caisse du Plan de Colombo correspond au montant dont les déboursés de 40 millions sur la caisse dépassent les 35 millions crédités à la caisse sur les crédits autorisés par le Parlement au chapitre de l'aide aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques.